



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Elargissement de l'interdiction des spectacles d'animaux sauvages

Question écrite n° 5864

Texte de la question

Mme Andrée Taurinya attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la question des spectacles mettant en scène des animaux sauvages captifs dans les parcs zoologiques. L'article 46 de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 interdit, d'ici 2028, les spectacles d'animaux sauvages dans les établissements itinérants. Les zoos ne sont malheureusement pas concernés, étant des établissements fixes. Cette distinction est un non-sens, tant éthique que juridique, et crée une inégalité manifeste de traitement face à des situations pourtant similaires. Qu'ils soient détenus dans des structures fixes ou itinérantes, les animaux sauvages subissent des contraintes identiques : dressage, conditionnement, privation de comportements naturels, dans l'unique but de répondre aux attentes du public. Encore aujourd'hui, de nombreux animaux sauvages (perroquets, rapaces, otaries, manchots) demeurent exploités dans des spectacles au sein de parcs zoologiques. Par ailleurs, les parcs zoologiques ont pour vocation officielle la conservation des espèces, il est donc tout à fait absurde qu'ils réalisent des spectacles d'animaux, ce n'est tout simplement pas leur mission. Les animaux sauvages sont des êtres sensibles, doués de capacité à ressentir bonheur comme souffrance, ils ne doivent en aucun cas être traités comme des attractions. Elle désire savoir si le Gouvernement souhaite élargir l'interdiction des spectacles d'animaux sauvages aux parcs zoologiques.

Données clés

Auteur : [Mme Andrée Taurinya](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5864

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2689